

Flash Info

PAS DE PRIME D'INTERESSEMENT MAIS DES SALAIRES DECENTS!

La CGT lutte pour l'augmentation de la valeur du point et le financement de la Sécurité sociale par le salaire socialisé.

La prime d'intéressement n'est pas un salaire et encore moins une augmentation de la valeur du point!

Alors que l'Ucanss n'a toujours pas répondu à la lettre ouverte adressée par la FNPOS CGT le 23 mars 2023 exigeant la reprise des négociations salariales, une Commission Nationale de l'Intéressement s'y est tenue le 11 avril 2023.

La FNPOS CGT ne participe pas aux réunions d'instance sur l'intéressement et ne signe pas les protocoles d'accord s'y afférant. Elle demeure soucieuse du niveau de rémunération des salariés et du financement pérenne de la Sécurité Sociale et revendique à ce titre la transformation de la prime d'intéressement en une prime pérenne soumise à cotisation d'un minimum de 1 000 € pour tous les salariés.

4 raisons pour transformer la prime d'intéressement :

Son caractère injuste :

La prime est proratisée en tenant compte de certaines absences : garde d'enfant malade, solidarité familiale, arrêts maladie, invalidité, congé parental, sapeur-pompier volontaire, formation financée par un projet de transition professionnelle, grèves, etc.

Son caractère non-contributif:

La prime n'est pas soumise à cotisation. À l'heure de la lutte contre la réforme des retraites injuste et violente, le gouvernement justifie son passage en force par le soi-disant déficit de notre système de protection sociale. L'intéressement participe à ce déficit. De plus, il n'est pas pris en compte par exemple pour déterminer le montant des indemnités journalières de maladie, des allocations chômage ou de la pension de retraite. La FNPOS CGT préfère parler du financement du système solidaire qu'est la Sécurité sociale. Ce financement est basé et doit rester basé sur la cotisation sociale. Ne parlez pas de « charges sociales », mais de « salaire socialisé ».













Son caractère aléatoire :

Tous les salariés sont impliqués pour rendre un service public de qualité malgré les contraintes budgétaires subies. Pourtant ils ne bénéficient pas tous du même montant de prime en fonction de leur branche et de leur organisme d'appartenance. La CGT n'accepte pas la tentative de mise en concurrence de nos caisses par nos directions nationales et rappelle que nous œuvrons tous pour la même mission.

Son caractère non-pérenne :

Cette prime n'est versée qu'une seule fois par an. Son montant diffère chaque année et elle n'est pas garantie pour les années suivantes.

La FNPOS CGT revendique:

- L'égalité de traitement entre les salariés : à travail égal salaire égal.
- L'atteinte des objectifs et les gains de productivité doivent servir à l'amélioration des salaires par l'augmentation de la valeur du point, afin que l'ensemble des salariés sans distinction puisse en profiter de façon identique.
- Toute rémunération dans la Sécurité sociale doit être soumise à cotisations. Elle doit pouvoir être intégrée au salaire de façon à être prise en compte dans le calcul, entre autres, de la retraite.
- La prime d'intéressement doit être transformée en un demi mois de salaire supplémentaire avec un minimum de 1 000€.

Si, dans le contexte inflationniste actuel et sans augmentation de la valeur du point, il est évident que cette prime va permettre de mieux finir le mois, elle ne répond pas aux besoins des salariés quant à leur rémunération et leurs conditions de travail.

La bataille pour l'augmentation de la valeur du point, pour nos emplois et nos retraites est plus que d'actualité !!!

Toutes et tous en grève et dans la rue les 13 et 14 avril pour défendre nos conquis sociaux !

Afin de vous permettre de consulter et télécharger les documents par organisme : le lien de connexion vous a été transmis par mail.

























